

BULLETIN MENSUEL
de la
CHAMBRE DE COMMERCE
DE BREST

Créée le 31 Mars 1851



CHAMBRE DE COMMERCE DE BREST

Vice-Présidents honoraires : MM. Pierre STEPHAN.
Adolphe CORRE.

Membre honoraire : M. Henri BRISSIEUX.

Bureau :

MM. Georges LOMBARD, Président.
Paul DETHIEUX, 1^{er} Vice-Président.
Emile LEOST, 2^e Vice-Président.
Pierre STEPHAN, Secrétaire.
Jean LE PAGE, Trésorier.

Membres :

MM. BOUCHER, Marcel, de Landerneau.
CRAUSTE, Dominique, de Lesneven.
DANIEL, Charles, de Saint-Pierre-Quilbignon.
FOUCHARD, Charles, de Brest.
FROMONT, Lucien, de Châteaulin.
GAYET, Maurice, de Landerneau.
HUSIAUX, René, de Lampaul-Plouarzel.
KERAUDREN, Joseph, de Camâret.
LARRIEU, Jean-Pierre, de Brest.
MEVEL, François, de Landerneau.
NIDELET, Abel, de Brest.
TIERCELET, Charles, de Brest.
TROMELIN, François, de Lannilis.

Membres correspondants :

MM.	MM.
BELLION, Joseph, de Brest.	LE GOFF, de Brest.
CHARDRONNET, de Brest.	LESCOP, de Plougastel-Daoulas.
GHUPIN, de Brest.	OULHEN, de Paluden en Lannilis.
CRAIGNOU, Frédéric, de Brest.	PERROT, de Brest.
DE CADENET, de Brest.	POTTIER, de Crozon.
GELEBART, de Brest-Lambézellec.	RAILLARD, Guy, de Brest.
GUENA, de Saint-Renan.	RIOU, de Châteaulin.
JARNIOU, Adolphe, de Brest.	SALAUN, René de Brest.
KUHN, de Brest.	THIEBAUT, Georges, de Brest.

Secrétaire Général : M. DAMADE.

Secrétaire Général Adjoint : M. BERREHOUC.

Ingénieur des Services de Outillage : M. LE GOFF.

Chef de Comptabilité : M. ROCHEMULET.

Téléphone : Secrétariat : 2-49

Téléphone : Outillage, Comptabilité : 0-85

89^e Année

1950

N^o 40

BULLETIN MENSUEL

de la Chambre de Commerce de Brest

SOMMAIRE

Séance du 28 Avril 1950

Résultat du Concours pour la construction du Magasin A . . .	4
Élection aux Conseils d'Administration de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales	4
Plan d'eau dans l'arrière-port du Conquet	5
Subvention à la Société des Courses de la Martyre	5
Vœux des Syndicats Bretons des Bois	6
Foire-Exposition de Brest 1950. — Demande de subvention. — Prélèvement d'une somme de 100.000 francs sur le fonds de réserve du service ordinaire	7

CHAMBRE DE COMMERCE DE BREST

Séance du 28 Avril 1950

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. LOMBARD, Président.

Étaient présents :

MM. BOUCHER, CRAUSTE, DÉTHIEUX, FOUCHARD, GAYET, HUSIAUX, KÉRAUDREN, LARRIEU, LÉOST, LE PAGE, MÉVEL, NIDELET, STÉPHAN.

Absents excusés :

MM. DANIEL, FROMONT, TIERCELET, TROMELIN.

Membres correspondants :

Étaient présents :

MM. CRAIGNOU, DE CADENET, GUÉNA, JARNIOU, OULHEN, THIÉBAUT.

Absents excusés :

MM. KUHN, RIOU, SALAUN.

M. PELLETIER, Chef de la Délégation aux Industries légères, Commerce et Artisanat à Nantes, assistait à la réunion.

Le procès-verbal de la séance du 24 Mars 1950 est adopté.

M. le Président remercie M. PELLETIER pour l'honneur et le plaisir que cause, aux membres de la Chambre de Commerce, sa présence parmi eux, et pour l'intérêt qu'il porte à leurs travaux.

M. PELLETIER, qui doit se partager entre toutes les Chambres de Commerce, se déclare très heureux d'être des leurs, en ce jour.

Résultat du Concours pour la construction du Magasin A

La construction du magasin A, mise en adjudication depuis un certain temps, n'a pas encore trouvé de solution.

Les propositions des divers entrepreneurs qui ont offert leurs services ont été minutieusement étudiées, et à la suite d'une étude faite par l'Administration des Ponts et Chaussées, il est apparu que l'Entreprise Offret présentait les offres les plus favorables.

La Chambre décide, en conséquence, de confier la construction du magasin A à l'Entreprise Offret.

Election aux Conseils d'Administration de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales

Le Président informe la Chambre que le 8 Juin prochain auront lieu les élections aux Conseils d'Administration de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales.

Les Caisses de Brest de ces organismes ayant juridiction pour le Nord Finistère, il convient de présenter une liste de candidats en accord avec les Chambres de Commerce de Brest et de Morlaix et la Chambre des Métiers. Les démarches sont en cours pour recueillir les candidatures des collèges, des employeurs et travailleurs indépendants.

D'ores et déjà, la Chambre de Commerce de Brest indique les candidatures suivantes :

Sécurité Sociale :

- MM. PRÉVOSTO Louis, Entrepreneur de Trav. Publics, Administ. sortant ;
DÉTHIEUX, Vice-Président de la Chambre de Commerce ;
STRUYVEN, Directeur de la Brasserie de Kérinou ;
MÉVEL, Épiciers en gros, Membre de la Chambre de Commerce.

Allocations Familiales :

- MM. THOMAS Pierre, Administrateur sortant ;
PRÉVOSTO Pierre, Administrateur sortant ;
HERVIOU, Administrateur sortant ;
SÉVELLEC Francis, Administrateur sortant ;
STÉPHAN Pierre, Membre Secrétaire de la Chambre de Commerce.

Travailleurs indépendants :

- MM. le Docteur SALAUN, Administrateur sortant ;
GALLOU, Administrateur sortant ;
LE STIR, Administrateur.

Plan d'eau dans l'arrière-port du Conquet

Le Président informe la Chambre du premier examen, effectué par sa Commission des Travaux, d'un projet tendant à réaliser un plan d'eau en arrière du port du Conquet.

M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées accepte de faire l'étude dudit projet tant du point de vue technique que financier.

Le Conquet est un port de pêche que l'on voudrait doter d'un plan d'eau pour la satisfaction des amateurs de sports nautiques. Le travail consisterait à construire un barrage à la hauteur de la passerelle afin de retenir les eaux.

Le problème à résoudre est donc le suivant : qui acceptera d'assumer la charge de cette construction ?

La Chambre de Commerce suggérera au Conseil Général de procurer les fonds nécessaires à la réalisation d'une telle entreprise. Il semble possible également que les gens du Conquet, intéressés à l'affaire, se groupent en Société qui se chargerait d'entreprendre le plan d'eau à ses frais. Naturellement, cette Société se réserverait un droit de pêche.

Ce projet étant très intéressant du point de vue touristique, la Chambre prie son Président d'en poursuivre l'étude.

Subvention à la Société des Courses de la Martyre

Depuis de nombreuses années, la Chambre de Commerce a l'habitude d'allouer une modeste subvention à la Société des Courses de La Martyre.

Or, cette année, M. le Sous-Secrétaire d'État au Commerce et à l'Industrie a supprimé cette subvention du projet de budget qui lui a été présenté.

Cette mesure est d'autant plus surprenante qu'il ne s'agissait que de la somme modique de 2.000 francs ; elle est aussi très contrariante car elle rompt une tradition que la Chambre respectait.

Le Président demande à M. PELLETIER de bien vouloir intervenir auprès du Ministre sur cette question de subvention accordée aux courses de La Martyre, afin de le faire revenir sur sa décision.

M. PELLETIER accepte de grand cœur de faire cette démarche, mais n'en espère pas un bon résultat, car pour des cas analogues, qui se sont déjà présentés, le Ministre s'est montré intransigeant.

A son tour, M. BOUCHER fait valoir les répercussions d'une telle manifestation sur toute la région avoisinante.

Je ne comprends pas, ajoute-t-il, que sous prétexte de l'épithète « Course de Chevaux », l'on vienne interdire une subvention que l'on accorde à toutes les manifestations du même genre, mais qui sont présentées de façon différente.

Je ne puis admettre la décision du Ministre à ce sujet, et je veux croire qu'il est mal renseigné. M. PELLETIER, faites-vous notre interprète auprès du Ministre.

M. PELLETIER accepte de remplir cette mission.

Vœux des Syndicats Bretons des Bois

M. GAYET, Membre, s'exprime comme suit :

« Les Syndicats des Bois des cinq Départements bretons, auxquels s'étaient joints les délégués de la Mayenne et du Maine-et-Loire, se sont réunis à Pontivy, le 15 Avril, ont décidé d'adresser aux Pouvoirs Publics une série de réclamations et demandent l'appui de notre Compagnie.

Parmi les réclamations, les unes sont communes à celles présentées par tous les Commerçants et Industriels : impôts, contrôle fiscal, élargissement des crédits bancaires.

Les autres apparaissent comme plus particulières à la Profession, telles que la suppression des déclarations statistiques, taxes spéciales, et mais elles sont analogues à celles que présentent d'autres professions victimes d'un dirigisme désastreux.

Pour le Bois, la suppression des Services de la production Forestière a causé un grand sentiment, mais d'autres Services, comme les Eaux et Forêts, ont recueilli une partie de leur héri-

tage : déclarations statistiques, taxes de solidarité agricole et de fonds forestier.

Des récents décrets ont mis le comble en faisant supporter ces mêmes taxes aux Bois d'Importation. Les Services des Eaux et Forêts et des Contributions Indirectes ne sont du reste pas d'accord pour la perception de la première de ces taxes. Quant à la taxe concernant le Fonds Forestier, théoriquement, pour le reboisement, on sait où elle est perçue, mais on n'a jamais pu savoir ce qu'étaient devenus les milliards ainsi versés.

M. GAYET donne ensuite lecture des vœux présentés par les Syndicats Bretons des Bois.

Après échange de vues et en avoir ainsi délibéré,

La Chambre de Commerce de Brest, saisie des doléances exprimées par les Syndicats Bretons des Bois réunis à Pontivy, le 15 Avril 1950, constate, une fois de plus :

1. la gêne apportée au Commerce et à l'Industrie par les vestiges d'un dirigisme néfaste ;
 2. le cumul des charges imposées séparément par divers ministères, alors qu'une économie générale devrait être seule envisagée ;
 3. les taxes excessives frappant les matériaux nécessaires à la reconstruction des immeubles sinistrés ou à l'établissement de logements indispensables ;
 4. l'émoi causé par les méthodes vexatoires et arbitraires des brigades polyvalentes ;
 5. la nécessité de l'élargissement des crédits bancaires ;
- Approuve les réclamations présentées par les Syndicats Bretons des Bois.

Décide d'adresser ampliation de la présente délibération à :

M. le Ministre de l'Agriculture ;

M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce.

FOIRE-EXPOSITION DE BREST 1950 Demande de Subvention Prélèvement d'une somme de 100.000 francs sur le fonds de réserve du service ordinaire

M. le Président s'exprime comme suit :

« Voici déjà une année, vous avez pris l'initiative de reprendre la tradition d'avant-guerre et d'organiser à Brest, en 1950, une Foire-Exposition.

Le Comité organisateur, auquel appartiennent plusieurs Membres de la Chambre de Commerce, s'est mis au travail pour mener à bien sa mission et depuis huit mois déjà, il ne ménage pas ses efforts. Il dispose de peu de moyens, la succession qu'il prend est lourde. En effet, le Comité a perdu à peu près tout son matériel ; il ne dispose que de très peu d'argent.

Dès le mois de Septembre, il a sollicité une subvention de notre Compagnie. Je pense, qu'en accord avec le Bureau et aussi avec notre Commission des Finances, nous pouvons aider le Comité de la Foire qui s'est tracé un seul objectif : redonner à la région brestoïse son activité économique ancienne, en mettant en valeur la production régionale et en la comparant à la production de l'extérieur. Le but poursuivi est essentiellement économique.

Aujourd'hui, à un mois de la Foire, je peux affirmer que la réalisation de cette manifestation est en bonne voie et que le succès est presque certain.

Néanmoins, ce Comité travaille à découvert et c'est pourquoi je vous demande de l'épauler en lui attribuant une subvention de 100.000 francs, la Municipalité lui ayant déjà accordé 300.000 francs.

La Chambre de Commerce de Brest ayant approuvé le rapport de son Président,

Considérant la nécessité de reprendre à Brest la tradition d'avant-guerre et de reconstituer la Foire-Exposition du Finistère à Brest ;

Considérant que le Comité, régulièrement constitué, comprend plusieurs Membres de la Chambre de Commerce de Brest ;

Qu'il poursuit un but essentiellement économique ; que ce Comité éprouve de grosses difficultés parce qu'il a perdu tout son matériel au cours de la guerre et qu'il ne dispose que de ressources insignifiantes,

Sollicite l'autorisation de prélever sur le fonds de réserve du Service ordinaire une somme de 100.000 francs, à titre de subvention, au Comité de la Foire-Exposition de Brest 1950.

Décide d'adresser ampliation de la présente délibération à :

M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;

M. le Préfet du Finistère.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, Georges LOMBARD.

Services de la Chambre de Commerce de Brest

Les Services de la Chambre de Commerce de Brest sont ouverts au public, tous les jours non fériés de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 h. 30.

BULLETIN MENSUEL. — Le présent bulletin, paraissant tous les mois, publie, avec tous les compte rendus des travaux de la Chambre, les avis pouvant intéresser le commerce et l'industrie de la circonscription.

Il insérera gracieusement tous les communiqués et compte rendus des Syndicats Patronaux.

La Chambre de Commerce engage instamment ses commettants à se tenir au courant de ses travaux et de lui faire part de leurs observations et suggestions. La Chambre de Commerce attend de cette collaboration le moyen de servir toujours mieux les intérêts du Commerce et de l'Industrie de la circonscription.

CARTES D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE — CARTE SPÉCIALE A DEMI-TARIF. — La Chambre de Commerce vise les attestations et demandes à produire pour l'obtention de la carte d'identité professionnelle et de la carte spéciale de demi-tarif des voyageurs et représentants de commerce.

DOCUMENTATION. — La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants la législation et réglementation économique fiscale et sociale et peut, à ce sujet, leur communiquer divers documents :

Journal Officiel (Lois et Décrets).

Journal Officiel (Débats parlementaires).

Bulletin législatif Dalloz.

Bulletin annoté des lois et décrets.

Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie.

Recueil des Actes Administratifs du Finistère.

Bulletin officiel d'annonces de l'Administration des Domaines.

L'Usine nouvelle (hebdomadaire).

Journal de la Marine Marchande et de la Navigation Aérienne.

Revue Nautique.

Revues mensuelles des Chambres de Commerce Françaises et étrangères, etc... etc...

OFFRES ET DEMANDE DE REPRÉSENTANTS ET D'AFFAIRES. — La Chambre de Commerce se charge de communiquer les offres et demandes d'affaires aux Syndicats Patronaux intéressés et les offres et demande de représentants au Syndicat des Représentants et Agents Commerciaux.

